

Parc éolien du Chemin de Châlons

Communes de Songy, Saint-Martin-aux-Champs & Cheppes-la-Prairie
Lettre d'information n°5 - Février 2024



Le mot de l'équipe RWE Renouvelables France

Madame, Monsieur,

La fin d'année 2023 a été riche d'actualités pour le parc éolien du Chemin de Châlons et son projet d'extension ! Trois éoliennes ont été mises en production sur les communes de Songy et Saint-Martin-aux-Champs. La remise en état du site débutera fin février. Les travaux pour la deuxième partie du parc commenceront ultérieurement. En parallèle, le projet d'extension (Chemin de Châlons II) a été déposé en décembre 2023. Le dossier de demande d'autorisation environnementale est maintenant entre les mains de la préfecture de la Marne. Nous vous tiendrons au courant du déroulé de l'instruction.

Retrouvez toutes nos actualités sur le site internet dédié au parc éolien :
www.chemin-de-chalons.projet-eolien.com



Alexis Dewevre

Chef de projets développement
RWE Renouvelables France
alexis.dewevre@rwe.com



Eric Michel

Chef de projets construction
RWE Renouvelables France
eric.michel@rwe.com

L'instruction du Chemin de Châlons II

Le projet d'extension du parc éolien du Chemin de Châlons (Chemin de Châlons II) est désormais en phase d'instruction.

C'est à l'issue de l'instruction que la préfecture délivrera sa décision d'autorisation ou de refus du projet.

RWE a déposé auprès de l'administration un dossier comprenant tous les éléments relatifs au projet d'extension du parc éolien du Chemin de Châlons. À la suite de ce dépôt, les différents services instructeurs peuvent émettre des avis et des demandes afin que le porteur de projet approfondisse ou modifie certains éléments. Cette étape correspond à la demande de compléments, procédure presque systématique dans les projets de parcs éoliens.

L'instruction comprend notamment une consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), une consultation de la DREAL, et une consultation du public, sous la forme d'une enquête publique.



Le levage des éoliennes

Les composants de chaque éolienne ont été livrés et assemblés en plusieurs parties : tronçons de mât, nacelle, pales. Aujourd'hui, les éoliennes, levées et assemblées, commencent à produire.



Levage des tronçons de mât des éoliennes



Levage des nacelles et moyeux des éoliennes



Levage des pales des éoliennes

